



## DESCRIPTIF

Vous avez envie de réveiller l'artiste qui sommeille en vous ? L'Asma 35 vous propose un atelier de couture débutant/confirmés. Venez acquérir et développer des techniques de couture pour laisser s'exprimer l'artiste en vous.

Maria Bétancourt vous transmettra sa passion pour la couture. Vous allez acquérir les techniques de bases pour devenir autonome. L'activité est ouverte à tou(te)s, que vous ayez envie de découvrir la couture ou bien que vous soyez déjà initié(e).

Pour les tou(te)s novices dans la couture, vous allez savoir connaître les différents types de couture, connaître les différents types de tissus, connaître les différents type d'outils pour coudre (aiguilles, fils, etc.), connaître plusieurs astuces pour faire un bon repassage en couture, manipuler votre machine à coudre, faire un ourlet, positionner les patrons sur le tissu, apprendre à couper le tissu, prendre des mesures sur modèle et sur soi-même, faire une pochette, un coussin, etc.

Pour les déjà initié(e)s à la couture, vous allez savoir découvrir au fil de vos projets les fonctionnalités de votre machine que vous n'utilisez pas, prendre vos mesures et prendre les mesures sur modèle, lire et positionner un patron sur le tissu, apprendre comment couper le tissu, connaître plusieurs astuces de repassage, poser une fermeture éclair, poser une fermeture invisible, faire une jupe circulaire, créer des pièces indispensables à votre garde-robe, créer des accessoires.

Maria pourra, soit vous proposer des ouvrages à réaliser par tou(te)s au même moment, soit vous guider dans la réalisation de projets personnels.

Chaque participant(e) vient avec son matériel (machine à coudre, tissu, aiguilles, ciseaux, fil, etc.) et son repas (si pris sur place).

## LIEU

Institut Agro (bâtiment 8, salle de cours Solanum), 65 rue de Saint-Brieuc, à Rennes

## DATES ET HORAIRES

7 samedis, d'octobre à mai, de 9 h à 17 h (arriver à partir de 8 h 45 pour s'installer) :

samedi 5 octobre 2024	samedi 30 novembre 2024	samedi 25 janvier 2025	
samedi 8 mars 2025	samedi 22 mars 2025	samedi 19 avril 2025	samedi 17 mai 2025

## PRIX

Prix coûtant sans subvention	Prix Asma 35
220 €	de 90 à 200 € (selon le quotient familial en page 2)

## INSCRIPTION

**Date limite de réception du dossier d'inscription : Vendredi 6 septembre 2024**

Lors de votre inscription, merci de nous remettre obligatoirement les documents suivants :

1. La **fiche d'inscription** complétée (page 3)
2. La **copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2024** sur les revenus 2023 (toutes les pages) ou les deux avis d'imposition en cas de concubinage. *Si l'avis d'imposition de l'ouvrant droit n'est pas fourni, application, par défaut, du QF à 10 % de subvention.*
3. Le **règlement** par chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de Asma 35 ou/et par chèques vacances (*envoi en recommandé si chèques vacances*)



## CONDITIONS ET PRIX

### CONDITION DE MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ

Minimum 5 participants, maximum 8 participants.

Extrait de l'article 12 du règlement intérieur : *l'activité est automatiquement annulée si le nombre d'inscrits est inférieur à 5.*

Extrait de l'article 14 du règlement intérieur : *la liste des participants à une activité est arrêtée par la commission compétente qui veille au respect des critères de sélection applicables en cas de dépassement du nombre maximum de participants pour l'activité.*

### CONDITION DE REMBOURSEMENT

Pas de remboursement possible, sauf motif justifié (médical, mutation géographique).

Extrait de l'article 16 du règlement intérieur : *les remboursements ne sont possibles que dans les deux cas suivants :*

- *Pour raison médicale sur présentation d'un justificatif,*
- *En cas de mutation géographique sur présentation de l'arrêté de mobilité.*

*Ils sont effectués au prorata du nombre de séances restant à effectuer.*

### SUBVENTION

Les activités proposées par l'Asma 35 sont subventionnées en fonction du quotient familial (QF). La subvention selon le QF est réservée aux agents rémunérés par le ministère de l'Agriculture et aux agents de l'Audas (ASP), organisme sous convention avec l'Asma nationale, ainsi qu'à leurs ayants droit (conjoint et enfants fiscalement à charge), aux agents de l'Anses Le Rheu, organisme sous convention avec l'Asma 35, et leurs ayants droit et aux retraités du ministère de l'Agriculture et leurs ayants droit. D'autres membres de la famille ou des personnes extérieures peuvent participer aux activités, mais sans bénéficier de la subvention et en fonction des places restantes.

Quotient Familial (QF)	Tranche de QF	Taux de subvention	Montant de la réduction	Prix arrondi par personne
De 0 à 439 €	1	60%	-130 €	90 €
De 440 à 600 €	2	50%	-110 €	110 €
De 601 à 724 €	3	40%	-90 €	130 €
De 725 à 953 €	4	35%	-75 €	145 €
De 954 à 1 200 €	5	30%	-65 €	155 €
De 1 201 à 1 449 €	6	25%	-55 €	165 €
De 1 450 à 1 678 €	7	20%	-45 €	175 €
Plus de 1 678 €	8	10%	-20 €	200 €
Sans subvention	-	0%	0 €	220 €

Le QF se calcule à l'aide de l'avis d'imposition de l'année 2024 selon la formule : 
$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

*Pour le calcul du QF, ajouter 0,25 part au nombre de parts fiscales des personnes célibataires sans personne à charge, des foyers monoparentaux et des foyers comportant au moins une personne en situation reconnue de handicap (joindre justificatif).*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Anita RODDE

02 99 28 20 65

[anita.rodde@agriculture.gouv.fr](mailto:anita.rodde@agriculture.gouv.fr)



## FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

### COORDONNÉES DE LA PERSONNE ADHÉRENTE À L'ASMA 35

**Nom** ..... **Prénom** ..... **Actif**  **Retraité**   
**Employeur** ou ancien employeur à la date du départ à la retraite  
 ANSES Le Rheu  ASP (Audas)  DDPP  DDTM   
 DRAAF  DREAL  EPL St Aubin du Cormier   
 EPLEFPA Le Rheu  L'Institut Agro Rennes-Angers  Autres (FAM, INRAE, Éducation nationale, extérieur), précisez :

### COORDONNÉES DE LA PERSONNE À INSCRIRE À L'ACTIVITÉ

**Nom** ..... **Prénom** .....  
**Lien avec l'adhérent·e** Lui-même  Conjoint/Concubin  Enfant  Autre   
**Adresse personnelle** .....  
**Code postal** ..... **Ville** .....  
**Tél. fixe ou portable perso.** ..... **Tél. pro. direct** .....  
**Email pro de contact pour l'activité** .....  
**Email perso de contact pour l'activité** .....  
**Personne à prévenir en cas d'urgence** ..... **Tél.** .....

### RÈGLEMENT

**Indiquez le montant total de votre participation** ..... €  
**Paiement en 1 fois** Par chèque bancaire (ordre Asma 35)  Par chèques vacances (envoi en recommandé)   
**Paiement en 3 fois** possible uniquement pour les subventionnés, échéances : octobre, janvier et avril :  

<b>Chèque n°</b> .....	<b>Banque</b> .....	<b>Montant</b> .....	Encaissé au 05/10/2024
<b>Chèque n°</b> .....	<b>Banque</b> .....	<b>Montant</b> .....	Encaissé au 05/01/2025
<b>Chèque n°</b> .....	<b>Banque</b> .....	<b>Montant</b> .....	Encaissé au 05/04/2025

### INSCRIPTION À RENVOYER À L'ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

DRAAF BRETAGNE (SECRETARIAT GENERAL)  
 À l'attention d'Anita RODDE  
 15 AVENUE DE CUCILLE  
 35047 RENNES CEDEX 9

**Mentionner sur l'enveloppe :**  
**« Personnel – Confidentiel »**

**Votre participation ne sera enregistrée qu'après réception de tous les documents demandés en page 1**

**Intéressé par du covoiturage** Non  Oui  Au départ de .....  
**J'autorise l'Asma 35 à diffuser les photos pour sa communication** (site internet notamment) Oui  Non

J'atteste l'exactitude des informations ci-dessus. De par mon adhésion, j'accepte sans aucune réserve tous ses termes et m'engage à les respecter.

**Fait à** ..... **Signature** (si personne mineure, signature du parent ou du responsable légal)  
**Le** .....